

# PRIAC

2018-2022

---

PROGRAMME  
INTERDÉPARTEMENTAL  
D'ACCOMPAGNEMENT  
DES HANDICAPS  
ET DE LA PERTE D'AUTONOMIE  
EN NORMANDIE





**Décision relative à l'actualisation du PRogramme Interdépartemental  
d'ACcompagnement (PRIAC) des handicaps et de la perte d'autonomie de  
Normandie 2018-2022**

**La directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie**

Vu le code de la santé publique et le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires dite loi « HPST » qui crée les Agences Régionales de Santé, modifiée par la loi n° 2011-940 du 10 août 2011 ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment l'article 1 ;

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers, notamment les articles 1, 2 et 3 ;

Vu le décret du 5 janvier 2017 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé de Normandie – Madame Christine GARDEL – à compter du 1<sup>er</sup> février 2017 ;

Vu le Projet Régional de Santé arrêté le 10 juillet 2018 par la directrice générale de l'agence régionale de santé de Normandie à l'issue d'une procédure de consultation des instances de démocratie sanitaire et notamment des commissions départementales de la citoyenneté et de l'autonomie des cinq départements de la région Normandie ;

Vu l'ouverture de la période de consultation du PRIAC 2018-2022 pour une période réglementaire de deux mois à compter du 30 août 2018 ;

Vu les courriers de saisine adressés en date du 28 août 2018 aux présidents des Conseils Départementaux du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de Seine-Maritime pour recueillir leur avis ;

Vu l'avis favorable émis par la commission de coordination des politiques publiques médico-sociale réunie le 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis favorable émis par la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie réunie le 25 septembre 2018 ;

Vu l'avis favorable émis par la commission permanente du Conseil Départemental de Seine-Maritime lors de sa séance du 15 octobre 2018 ;

Vu l'avis favorable émis par la commission permanente du Conseil Départemental de l'Eure lors de sa séance du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis défavorable émis par la commission permanente du Conseil Départemental du Calvados lors de sa séance du 15 octobre 2018 ;

Vu l'avis favorable avec réserves émis par l'Assemblée départementale du Conseil Départemental de la Manche lors de sa séance du 28 septembre 2018 ;

Vu l'avis favorable avec réserves émis par la commission permanente du Conseil Départemental de l'Orne lors de sa séance du 16 novembre 2018 ;

## **DECIDE**

### **ARTICLE 1 :**

L'actualisation 2018-2022 du Programme Interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) de Normandie est arrêtée.

### **ARTICLE 2 :**

Le Programme Interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie de Normandie 2018-2022 est consultable et téléchargeable sur le site Internet de l'Agence Régionale de Santé de Normandie.

La version papier du programme est consultable au siège de l'Agence Régionale de Santé de Normandie.

### **ARTICLE 3 :**

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

### **ARTICLE 4 :**

Le directrice générale adjointe de l'Agence Régionale de Santé de Normandie est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région et des Préfectures de département.

A Caen, le 12 DEC. 2018

La Directrice Générale

  
Christine GARDEL

## TABLE DES MATIERES

Préambule.....	6
1) Bilan du PRIAC - Exercice 2017 .....	7
1.1) Bilan des appels à candidature et des appels à projets de l'année 2017.....	7
1.1.1) Amélioration du parcours des personnes âgées : .....	7
1.1.2) Amélioration du parcours des personnes en situation de handicap : .....	7
1.2) Le bilan des installations 2017 .....	9
1.2.1) Bilan 2017 de la programmation en faveur des personnes âgées fragiles .....	9
1.2.2) Bilan 2017 de la programmation en faveur des personnes avec autisme .....	11
1.2.3) Bilan 2017 de la programmation en faveur des adultes en situation de handicap .....	13
1.2.4) Bilan 2017 de la programmation en faveur des enfants en situation de handicap .....	14
1.3) Le bilan 2017 des opérations d'évolution et de transformation de l'offre medico-sociale.....	15
2) L'intégration de mesures nouvelles et les ajustements de planification .....	16
2.1) Programmation des crédits du plan de prévention des départs en Belgique.....	16
2.2) Déclinaison régionale du plan Maladies Neurodégénératives 2015-2019 .....	16
2.3) Délégation des financements dédiés au dispositif Emploi Accompagné.....	17
3) Ajustement de la planification normandie du priac 2018-2022.....	18
3.1) Ajustements de la programmation concernant le parcours de vie et de santé des personnes âgées fragiles .....	18
3.2) Ajustements de la programmation concernant le parcours de vie et de santé des personnes en situation de handicap.....	19
3.2.1) Ajustements liés à des reports d'installation ou de planification.....	19
3.2.2) Ajustements permettant de préciser l'affectation des mesures nouvelles de la stratégie quinquennale d'évolution de l'offre médico-sociale réservées dans le Priac 2017-2021. ....	19
Annexes relatives à la programmation de l'offre 2018-2022 .....	21

## PRÉAMBULE

Le Projet Régional de Santé arrêté le 10 Juillet 2018 par la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie fixe les grandes priorités pour améliorer l'Etat de santé des Normands. Le Cadre d'Orientation Stratégique (COS) détermine 10 objectifs transversaux et huit parcours de santé et de vie qui orienteront l'action de l'ARS pour les 10 années à venir.

Le Schéma Régional de santé, quant à lui décrit le « comment ». Il doit permettre d'atteindre les objectifs stratégiques du COS par la définition de 32 objectifs spécifiques. Il détermine ainsi, en s'appuyant sur les spécificités des territoires normands, les objectifs opérationnels et les prévisions d'évolution en termes d'organisation de l'offre en santé (autorisations, implantations, créations, transformations...) pour les cinq années à venir.

Ce Projet Régional de Santé réaffirme la nécessité d'une gouvernance partagée des politiques de l'autonomie avec les Départements et en pleine cohérence avec un cadre national volontariste articulé autour de la mise en œuvre du « virage inclusif » : de la réponse accompagnée pour tous et du zéro sans solution, de la stratégie quinquennale d'évolution de l'offre médico-sociale, de la stratégie nationale autisme et de la feuille de route « grand âge et autonomie ».

Pour faire face à la pression de la demande, aux défis que représentent non seulement le vieillissement de la population mais aussi l'évolution des besoins des personnes en situation de handicap, le PRS propose une politique ambitieuse de rénovation et d'évolution de notre système de santé pour davantage partir des besoins et des attentes des personnes et de leurs aidants, développer des accompagnements inclusifs, agir sur les ruptures de parcours identifiées et surtout les prévenir.

Considérant les objectifs du PRS et les ambitions qu'il porte 5 grandes priorités sont fixées pour organiser le parcours des personnes âgées et des personnes en situation de handicap :

- Organiser le repérage précoce des fragilités, l'accès au diagnostic, développer les interventions précoces pour les personnes âgées et handicapées,
- Développer les réponses inclusives pour les personnes handicapées, favoriser le maintien à domicile des personnes âgées,
- Renforcer les accompagnements en établissement et à domicile pour les personnes en ayant le plus besoin,
- Reconnaître l'expertise d'usage des personnes et de leur famille et soutenir les aidants.
- L'amélioration de l'accès à la santé avec notamment le développement d'offre de soins.

Le Projet Régional de Santé, par sa portée politique et stratégique, repositionne le PRogramme Interdépartemental d'ACcompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie sur sa fonction première ; celle de proposer une **programmation pluriannuelle de l'offre médico-sociale**.

Il demeure ainsi l'outil de planification concertée avec les Conseils Départementaux et est discuté dans le cadre des instances de gouvernance partagée.

Le PRIAC 2018-2022 planifie l'utilisation des mesures nouvelles déléguées à l'Agence Régionale de Santé.

Il dresse par ailleurs pour l'exercice 2017 l'état des lieux :

- des appels à projets et appels à candidatures lancés par l'ARS ou de façon conjointe,
- des installations,
- des opérations engagées dans les ESMS normands contribuant aux efforts d'évolution et de transformation de l'offre médico-sociale.

## 1) BILAN DU PRIAC - EXERCICE 2017

### 1.1) BILAN DES APPELS A CANDIDATURE ET DES APPELS A PROJETS DE L'ANNEE 2017

La dynamique des appels à projets en partenariat avec les Conseils départementaux s'est amplifiée en 2017. En cohérence avec les orientations nationales, les travaux d'élaboration du PRS et les priorités fixées par le PRIAC, 18 appels à projets ou appels à candidatures ont ainsi été lancés.

#### 1.1.1) AMELIORATION DU PARCOURS DES PERSONNES AGEES :

Huit appels à projets et 3 appels à candidatures pour plus de 1.4 millions d'euros (hors opérations de fongibilité)

- Mise en œuvre du PMND :
  - o Deux appels à projets pour la création d'une plateforme d'accompagnement et de répit (PFR) dans l'Orne sur les territoires de parcours du Bocage ornais et dans la Manche sur le territoire de parcours du Centre Manche,
  - o Un appel à candidatures pour la mise en œuvre d'actions de formation, soutien, information et sensibilisation en faveur des aidants de personnes présentant une maladie neurodégénérative,
  - o Un appel à candidatures pour la création d'une UHR sur le territoire de parcours de vie et de santé de Caen (infructueux).
- Cinq appels à projets visant le développement par création et/ou transformation d'offres innovantes de répit et de soutien aux aidants de personnes âgées fragiles sur les territoires suivants :
  - o Rouen/Elbeuf
  - o Nord Manche
  - o Sud Manche (Par transformation. Installation prévue en 2018)
  - o Pays d'Auge ou de Falaise bocage
  - o Bessin Pré-Bocage (PAERPA)
- Accompagnement des personnes âgées fragiles et dépendantes :
  - o Un appel à projets pour l'extension de 34 places d'EHPAD dans le cadre d'un transfert – EHPAD Ferdinand de Saint-jean. (Installation prévue en 2018)
- Prévention de la dépendance :
  - o Un appel à candidatures pour la promotion de l'activité physique et sportive adaptée aux personnes âgées fragiles et dépendantes à visée de prévention des chutes et de la perte d'autonomie. (Financement hors Priac)

#### 1.1.2) AMELIORATION DU PARCOURS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

Deux appels à projets et deux appels à candidatures pour près de 800 000 € :

- Mise en œuvre du plan autisme :  
Un appel à projets pour renforcer l'inclusion en milieu ordinaire des personnes avec TSA par la création d'un SAMSAH sur le territoire du Calvados.
- Développement de la pair-aidance pour les personnes présentant un handicap psychique et pour les personnes traumatisées crâniennes et cérébrolésées : Un appel à candidatures pour la création de trois Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) à Lisieux, Rouen et Elbeuf.
- Renforcement de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap :

Un appel à candidatures pour la création de trois dispositifs d'emploi accompagné sur les territoires de Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne et enfin du Calvados et de la Manche. (Incluant un co-financement de l'agefiph).

Amélioration du parcours des personnes en difficultés spécifiques (Hors Priac) :

Trois appels à projets pour la création :

- De deux établissements d'Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT) de 6 places chacun sur les territoires du Cherbourgeois et de l'Alençonnais, d'appartements de coordination thérapeutique à Alençon,
- D'un Centre d'Aide et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour les Usagers de Drogues (CAARUD) implanté sur la commune de Cherbourg-en-Cotentin ou sur une commune limitrophe,
- De 15 places de Lits d'Accueil Médicalisés sur le territoire de santé de Rouen (infructueux).

## 1.2) LE BILAN DES INSTALLATIONS 2017

## 1.2.1) BILAN 2017 DE LA PROGRAMMATION EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES FRAGILES

	C/E	Territoire	Pl.	montant	Date d'installation
<b>EHPAD</b>					
<i>Eure</i>					
EHPAD l'Escale Brionne	E	Tparc Bernay-Pont-audemer	5	50 000 €	01/01/2017
<i>Calvados</i>					
EHPAD "La Pléiade" - St Vigor le grand	E		10	96 000 €	01/03/2017
<b>ACCUEIL DE JOUR</b>					
<i>Manche</i>					
EHPAD Créances-Lessay			7	70 350 €	01/11/2017
<b>HEBERGEMENT TEMPORAIRE</b>					
<i>Eure</i>					
EHPAD Pont de l'Arche	E	TP Elbeuf-Louviers	1	11 447 €	01/12/2017
	E	TP Elbeuf-Louviers	7	redéploiement 80129	
<b>PROJET INNOVANT et OFFRE ALTERNATIVE DE REPIT</b>					
<i>Seine-Maritime</i>					
Dispositif innovant de répit St Joseph Rouen - 2HT	C	TS Rouen-Elbeuf		22 898 €	01/12/2017
	C	TS Rouen-Elbeuf		55 504 €	01/12/2017
<i>Calvados</i>					
EHPAD Livarot, Dispositif innovant de répit Pays d'Auge, Sud Calvados	C	Pays d'Auge		63 000 €	01/01/2017
Dispositif PAERPA Ehpap Villers-Bocage Bessin pré-bocage (FIR)	C			150 000 €	29/11/2017
<i>Manche</i>					
EHPAD Saint-Pierre les Eglises Dispositif innovant de répit Nord-Manche transformation	C	Nord Manche	3	32 718 €	01/10/2017
				transformation	
Plateforme de répit Residence Anne Ieroy - FBS	C	Centre Manche		100 000 €	01/10/2017
<i>Orne</i>					
Plateforme de répit "Au gré des pensées" - Bocage Ornais	C			100 000 €	01/12/2017

						Date d'installation
C/E	Territoire	Pl.	montant			
<b>PASA</b>						
<i>Seine-Maritime</i>						
	<b>PASA - EHPAD CH St Valéry en Caux</b>	C	TP Dieppe	12	54 684 €	01/11/2017
<i>Eure</i>						
	<b>PASA - EHPAD Pont Audemer</b>	C	TP Pt-Audemer	14	63 798 €	01/12/2017
<i>Calvados</i>						
	<b>EHPAD Mathilde de Normandie, Caen</b>	C		14	63 798 €	01/12/2017
	<b>EHPAD CH - Lisieux</b>	C		14	63 800 €	01/06/2017
<b>UHR</b>						
<i>Calvados</i>						
	<b>EHPAD CH - Lisieux</b>	C		14	296 155 €	01/06/2017
<i>Manche</i>						
	<b>UHR du CHPC</b>	C	Nord Cotentin		240 881 €	01/10/2017
<b>POSTES DE PSYCHOLOGUES SSIAD</b>						
<i>Normandie Occidentale</i>						
	<b>SSIAD SEES</b>				25 000 €	01/10/2017
	<b>SSIAD Avranches Sartilly</b>				25 000 €	01/10/2017
	<b>SSIAD Saint Sever</b>				25 000 €	01/10/2017
	<b>SSIAD Bayeux</b>				25 000 €	01/10/2017
<i>Normandie Orientale</i>						
	<b>SSIAD 3 Rivières</b>				25 000 €	01/10/2017
	<b>SSIAD Croix-Rouge Française le Havre</b>				25 000 €	01/10/2017
	<b>SSIAD CCAS Yvetot</b>				10 000 €	01/10/2017
	<b>SSIAD CH Bernay</b>				40 000 €	01/10/2017
<b>Total Normandie</b>					<b>1 585 033 €</b>	

1.2.2) BILAN 2017 DE LA PROGRAMMATION EN FAVEUR DES PERSONNES AVEC AUTISME

	Crea/ext	Territoire	Défi- cience	Capacité totale	Montant total	Date d'installation		
<b>PLAN AUTISME</b>								
<b>Offre de répit</b>								
<i>Seine-Maritime</i>								
		Offre de répit Les 2 Rives	C	Tparcours Rouen-Dieppe	autisme	152 411 €	01/01/2017	
		Offre de répit Jules Guesde	C	Tparcours Le Havre	autisme	152 411 €	01/01/2017	
<i>Eure</i>								
		Offre de répit La Musse	C	Tparcours Eure	autisme	152 411 €	01/10/2017	
<b>Normandie Occidentale</b>								
		RSVA plateforme de Repit (enfants/adultes)	C			304 822 €	01/09/2017	
<b>Plateforme intervention précoce</b>								
<i>Eure</i>								
		intervention précoce CAMSP La Ronce	C	Tparcours Eure	autisme	195 000 €	01/09/2017	
<i>Calvados</i>								
		AAJB Intervention précoce	C		autisme	106 662 €	01/09/2017	
<b>Unité d'enseignement</b>								
<i>Orne</i>								
		ANAIS -SESSAD, Argentan	T		autisme	7	280 000 € par transformation et/ou redéploiement en 2017	01/09/2017
<i>Manche</i>								
		UE AAJD St Lô	C		autisme	7	280 000 €	01/09/2017
<b>MAS</b>								
<i>Eure</i>								
		MAS Association Marie-Hélène	E	Tparcours Eure	autisme	10	930 000 €	01/10/2017
<b>SAMSAH</b>								
<i>Calvados</i>								
		SAMSAH APAEI Pays d'auge Falaise	C		autisme	11	169 000 €	01/11/2017
							36 524 € AE 2012	

	Crea/text	Territoire	Défi- cience	Capacité totale	Montant total	Date d'installation
<b>PLAN AUTISME</b>						
<b>Renforcement ESMS</b>						
<i>Orne</i>						
	1 Gestionnaire	C	autisme		50 000 €	01/12/2017
<i>Seine-Maritime</i>						
	14 gestionnaires	E	Tparcours Rouen-Dieppe	autisme	478 480 €	01/11/2017
<i>Eure</i>						
	7 gestionnaires	E	Tparcours Eure	autisme	334 000 €	01/09/2017
<b>Total Normandie</b>					<b>3 585 197 €</b>	

1.2.3) BILAN 2017 DE LA PROGRAMMATION EN FAVEUR DES ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP

	Crealex	Déficience	territoire	Capacité totale	montant total	Date d'installation	
<b>MAS</b>							
<i>Seine-Maritime</i>							
	MAS Sarepta	E	Autisme	TS Rouen-Elbeuf	1	90 000 €	01/09/2017
<i>Eure</i>							
	MAS Marie-Hélène	E	autisme	TS Evreux-Vernon	6	350 000 €	01/10/2017
<b>FAM et MEDICALISATION FOYER DE VIE</b>							
<i>Seine-Maritime</i>							
	FAM La Brèche	C	médicalisation	TP Gournay	20	500 000 €	01/08/2017
	FAM Le Roncier	E	Autisme	TS Rouen-Elbeuf	1	30 000 €	01/03/2017
<i>Manche</i>							
	FBS de la Manche, FAM site Carentan	E	psy		4	100 000 €	01/11/2017
	APAEIA, FAM, Juvigny le Tertre	C	phv		12	300 000 €	01/09/2017
		C	psy		12	300 000 €	
<b>SAMSAH</b>							
<i>Calvados</i>							
	SAMSAH APAEI Pays d'auge Falaise	C	autisme		10	36 524 €	01/11/2017
						169 000 €	
						3ème plan autisme	
<b>Total Normandie</b>					<b>1 706 524 €</b>		

1.2.4) BILAN 2017 DE LA PROGRAMMATION EN FAVEUR DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

	Crea/ext	Territoire	Défi- cience	Capacité totale	Montant total	Date d'installation
<b>IME</b>						
<i>Seine-Maritime</i>						
Ime l'Escale - Semi-internat	E	TS Rouen-Elbeuf	Autiste	1	50 000 €	01/09/2017
Internat renfort Jules Guesde	E	TS Le Havre	psy		200 000 €	01/01/2017
<i>Eure</i>						
APEER Ime Tilly - semi-internat	E	TS Evreux-Vernon	autiste	1	50 000 €	01/07/2017
APEER IME Tilly - Internat	E	TS Evreux-Vernon	Toutes def	1	80 000 €	01/09/2017
<b>ITEP</b>						
<i>Seine-Maritime</i>						
ADPEP 76	E	TS Dieppe	TCC	7	383 000 €	01/01/2017
<b>SESSAD</b>						
<i>Seine-Maritime</i>						
ADPEP 76	C	TS Dieppe	TCC	5	89 545 €	01/01/2017
<i>Manche</i>						
PEP 50, SESSAD déficiences visuelles	C		Def sens	11	182 722 €	01/08/2017
<i>Calvados</i>						
S3AIS - Apajh	E	Normandie occidentale	HR	3	90 000 €	01/09/2017
<b>ETABLISSEMENT ou SERVICES EXPERIMENTAUX, PCPE et ACCUEIL FAMILIAL</b>						
PCPE CRA Normandie Seine Eure	C	Région			247 125 €	01/08/2017
<i>Seine-Maritime</i>						
Œuvre Normande des Mères - BB Bulles		76	autisme	18	584 400 €	01/12/2017
<b>Total Normandie</b>					<b>1 956 792 €</b>	

### 1.3) LE BILAN 2017 DES OPÉRATIONS D'ÉVOLUTION ET DE TRANSFORMATION DE L'OFFRE MEDICO-SOCIALE

La planification des mesures nouvelles déléguées à l'Agence Régionale de Santé s'inscrit pleinement dans les orientations nationales et du Projet Régional de Santé.

Mieux répondre aux besoins et attentes des personnes en situation de handicap et de leurs aidants, développer des accompagnements inclusifs, agir sur les ruptures de parcours identifiées et surtout les prévenir implique en effet d'adapter, d'ajuster, de faire évoluer l'offre d'accompagnement existante. Cela engage en outre de définir de nouvelles modalités d'accompagnement, de nouveaux modes d'organisation dans une logique de co-décision et de co-construction des parcours.

Ce travail s'appuie d'une part sur une gouvernance partagée avec les Conseils départementaux, les MDPH, l'Education Nationale... et d'autre part sur des outils comme les CPOM mais aussi la Commission d'Information et de Sélection des Appels Projets (CISAAP).

Le PRIAC désormais intègre un nouveau paragraphe dont l'objectif est de mettre en perspective l'intégralité du travail réalisé par les acteurs, gestionnaires et institutions, en matière d'évolution et de transformation de l'offre médico-sociale hors mesures nouvelles.

- Six opérations ont été réalisées en 2017 :

Dans le Calvados, l'ACSEA a travaillé au regroupement de places de CAFS disséminées et a revu son projet pour permettre :

- L'ouverture à différents publics (DI et TCC),
- Une ouverture départementale,
- Une articulation avec tout IME ou ITEP potentiel,
- Une réduction de capacité (sous-occupation structurelle) permettant de développer un service d'appui et une fonction ressource de niveau intermédiaire aux partenaires.

En Seine-Maritime, deux opérations ont été identifiées.

La première portée par l'Ugecam : redéploiement des financements de l'itep Les Hogues afin d'augmenter la capacité d'accueil de son SESSAD en cohérence avec l'objectif d'augmentation de la part des services dans l'offre globale inscrite au PRS.

La seconde, portée par l'adpep 76 : Restructuration avec délocalisation sur la commune de EU de l'IME de RIEUX accompagnée d'une redéfinition capacitaire. (25 places d'internat et 34 de semi-internat après redéploiement de 8 places vers le pôle « Troubles de la conduite et du comportement »).

Il s'agit de l'une des premières opérations de transformation de l'offre au regard des besoins identifiés sur le territoire dieppois et un projet s'insérant dans un dynamique plus inclusive avec notamment avec la création d'une section externalisée en collaboration avec une école de la ville de EU.

Dans la Manche trois opérations ont été réalisées.

La première, réalisée par l'ACSEAM au sein de la MAS St Hilaire a permis de transformer deux places d'accueil de jour en places de MAS dans le cadre du CPOM pour mieux répondre à l'évolution des besoins des personnes accompagnées.

La deuxième, réalisée par l'IME de Granville, a consisté dans le redéploiement de moyens de l'IME pour permettre d'augmenter la capacité d'accueil en semi-internat d'enfants en situation de polyhandicap sur ce territoire identifié comme déficitaire.

La troisième enfin, portée par l'IME d'Avranches, a permis par la poursuite de l'externalisation de l'unité d'enseignement de compléter l'offre de scolarisation en milieu ordinaire sur la totalité du parcours maternelle et élémentaire. Cette opération est entièrement réalisée par redéploiement de moyens.

Enfin dans l'Orne, l'ANAIS a pu augmenter la capacité d'accueil de son SESSAD, d'une place par redéploiement de moyens dans le cadre de la création d'une Unité d'enseignement en Maternelle.

## 2) L'INTEGRATION DE MESURES NOUVELLES ET LES AJUSTEMENTS DE PLANIFICATION

Trois enveloppes de mesures nouvelles ont été déléguées à l'Agence Régionale de Santé pour l'exercice 2018 dont deux sont intégrées en planification au Priac 2018 – 2022.

La première enveloppe, d'un montant de 650 000 €, est issue des crédits du plan de prévention des départs en Belgique.

La deuxième, 680 000 €, concerne quant à elle l'amélioration du parcours de vie des personnes âgées fragiles et est issue des crédits du plan maladies Neurodégénératives.

La troisième enfin, (hors Priac), est dédiée au renouvellement du financement réservé au dispositif emploi accompagné.

### 2.1) PROGRAMMATION DES CRÉDITS DU PLAN DE PRÉVENTION DES DÉPARTS EN BELGIQUE

Les crédits délégués dans le cadre du plan de prévention des départs en Belgique contribuent directement à l'objectif de réduction des inégalités territoriales et à répondre aux handicaps complexes. Les personnes accueillies en Belgique étant majoritairement originaires du département de la Seine-Maritime, ces crédits sont mobilisés afin de financer :

- La création de 6 places de MAS pour des personnes polyhandicapées à Dieppe, territoire qui ne dispose pas de capacité d'accueil en MAS,
- La création de 3 places de MAS pour des personnes polyhandicapées sur le territoire de Rouen (Bois Guillaume).

### 2.2) DÉCLINAISON RÉGIONALE DU PLAN MALADIES NEURODÉGÉNÉRATIVES 2015-2019

Une enveloppe de mesures nouvelles (680 000 €) a été déléguée à l'Agence Régionale de Santé au titre du Plan Maladies NeuroDégénératives (PMND).

Cette délégation de crédits contribue à la mise en œuvre des objectifs du Projet Régional de Santé et à la poursuite de la déclinaison du plan d'action régional Normand adopté en décembre 2016 avec les partenaires impliqués dans la prise en charge des malades souffrant de maladies neurodégénératives.

Le Priac 2018 – 2022 intègre :

- La création de six PASA dans des Ehpad de 100 places et plus :
  - o Deux dans le Calvados portés par l'Ehpad de St Sever et par la résidence Laurence de la Pierre à Condé-en-Normandie,
  - o Un dans l'Orne porté par l'Ehpad de Longny-au-Perche,
  - o Deux en Seine-Maritime portés par le CH du Bois Petit à Sotteville-lès-Rouen et à Pavilly,
  - o Un dans l'Eure porté par l'Ehpad de Brionne.
- La création d'une UHR médico-sociale dans l'Orne (Bocage Ornais) afin de poursuivre le déploiement sur chaque territoire de parcours et dans le but de compléter la palette d'offre de services disponible.
- La création de huit places d'hébergement temporaire supplémentaires permettant de finaliser l'opération gérée par le CCAS de Saint Pair sur Mer à Carolles (50).

### 2.3) DÉLÉGATION DES FINANCEMENTS DÉDIÉS AU DISPOSITIF EMPLOI ACCOMPAGNÉ.

Le Projet Régional de Santé arrêté le 10 juillet 2018 formalise l'engagement fort de l'ARS Normandie dans le développement de réponses inclusives pour les personnes en situation de handicap y compris dans le champ de l'emploi.

La DIRECCTE, l'AGEFIPH, le FIPHFP et l'ARS se sont engagés en 2017 dans le pilotage partagé du dispositif emploi accompagné en Normandie. En effet, ce dispositif s'inscrit pleinement dans les enjeux d'évolution de l'offre et des pratiques professionnelles, permettant d'assurer la coordination des acteurs et d'apporter une réponse aux besoins des travailleurs handicapés.

Une enveloppe de 233 617 € (hors Priac) a été déléguée à l'Agence Régionale de Santé pour 2018. Celle-ci permettra de prolonger l'expérimentation et de continuer à renforcer les liens entre les acteurs pour l'accompagnement vers et dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Ce financement de l'emploi accompagné bénéficie en outre d'un apport financier de l'AGEFIPH et du FIPHFP à hauteur de 128 810 €.

Au-delà du dispositif emploi accompagné, les études complémentaires menées dans le cadre du PRITH mettent en évidence la nécessité d'aller vers une organisation plus intégrée des acteurs de l'insertion professionnelle et du secteur médico-social.

Aussi, le plan d'action du PRITH a intégré sur proposition de l'ARS une action intitulée « Bâtir des pôles de compétences territorialisés pour l'insertion professionnelle en milieu ordinaire ». L'ambition de ce projet est de faire émerger des *réseaux d'acteurs territorialisés* associant employeurs, acteurs du service public de l'emploi, de la formation et ESMS. A terme, ces derniers proposeront aux personnes en situation de handicap, une offre d'accompagnement intégrée et co-construite combinant les offres de services des acteurs.

### 3) AJUSTEMENT DE LA PLANIFICATION NORMANDIE DU PRIAC 2018-2022

#### 3.1) AJUSTEMENTS DE LA PROGRAMMATION CONCERNANT LE PARCOURS DE VIE ET DE SANTE DES PERSONNES AGEES FRAGILES

La programmation des moyens du PRIAC en faveur des personnes âgées connaît des ajustements liés à des reports d'installation et à l'adaptation de la programmation et de l'offre aux besoins.

- Reports d'installation :
  - Manche :
    - 2020 : L'opération gérée par le CCAS de Saint-Pair-sur-Mer à Carolles prévoyant la création de 12 places d'hébergement temporaire, 6 places d'accueil de jour.
- Ajustement de la programmation :
  - Les crédits PMND initialement réservés pour l'installation d'une UHR à Pont Audemer sont redéployés vers la création, en 2018, d'une UHR implantée dans le Calvados et qui rayonnera sur les territoires de la Côte Fleurie et de l'ouest de l'Eure.
- Evolution et diversification de l'offre par transformation (suppression de places d'hébergement permanent) :
  - Eure :
    - Création d'une plateforme de répit implantée sur le territoire de Verneuil-sur-Avre,
    - Création de deux PASA, un à Verneuil-sur-Avre et un à Evreux,
    - Création de 27 places d'hébergement permanent par redéploiement à Conches-en-Ouche,
    - Renforcement du SSIAD de Pont-Audemer.
  - Seine-Maritime :
    - Création d'une plateforme de répit implantée sur le territoire de Dieppe.
  - Calvados :
    - Création de six places d'accueil de jour par transformation de places d'hébergement et par mesures nouvelles

## 3.2) AJUSTEMENTS DE LA PROGRAMMATION CONCERNANT LE PARCOURS DE VIE ET DE SANTE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

### 3.2.1) Ajustements liés à des reports d'installation ou de planification

- Calvados :
  - Report en 2018 (178 551 €) et 2019 (60 000 €) de l'attribution des crédits du plan autisme dédiés au renfort des ESMS initialement planifié en 2017 ;
- Manche :
  - Report en 2019, suite à un appel à projets infructueux, de l'installation de la plateforme d'intervention précoce (crédits du troisième plan autisme) initialement planifiée en 2018 ;
  - Report en 2018 de l'attribution des crédits du plan autisme dédiés au renfort des ESMS initialement planifié en 2017 (114 500 €) et 2018 (50 275 €) ;
- Orne :
  - Report en 2018 de l'installation de la plateforme d'intervention précoce initialement planifiée pour 2017 ;
  - Report en 2018 de l'attribution de 95 725 € de crédits du plan autisme dédiés au renfort des ESMS suite à une attribution partielle en 2017 ;
- Seine-Maritime :
  - Report en 2020 de l'installation de l'unité éducative et thérapeutique en lien avec la définition des Projets Territoriaux de Santé Mentale.
- Normandie Occidentale :
  - Report en 2018 de l'installation du PCPE pour les territoires du Calvados, de la Manche et de l'Orne du fait de la nécessité de retravailler le projet déposé par le candidat.

### 3.2.2) Ajustements permettant de préciser l'affectation des mesures nouvelles de la stratégie quinquennale d'évolution de l'offre médico-sociale réservées dans le Priac 2017-2021.

Le Priac 2017-2021 réservait un montant de 741 569 € pour des actions liées aux axes prioritaires que sont l'inclusion, la santé mentale et les renforts de moyens des ESMS. L'affectation de ses financements est précisée dans le Priac 2018-2022 de la façon suivante :

- 450 000 € affectés à des renforts en encadrement paramédical et infirmier pour des personnes en situation de polyhandicap.

La stratégie quinquennale d'évolution de l'offre médico-sociale prévoit la possibilité dans son volet polyhandicap d'attribuer des renforts de moyens aux établissements qui accompagnent des enfants ou des adultes en situation de polyhandicap (Circulaire n° DGCS/3B/2017/148 du 2 mai 2017 dans son annexe 4). Ce renfort de l'encadrement en personnel paramédical et infirmier doit permettre de répondre aux objectifs de continuité des soins, de démarches d'entrée en communication et d'accès aux apprentissages tout au long de la vie.

Cette enveloppe permet ainsi d'attribuer 10 forfaits de 45 000 €. Cette répartition concerne les MAS, FAM, IME avec ou sans agrément polyhandicap avec une part significative de polyhandicapés dans la file active et les EEAP.

Cette allocation de moyens est priorisée sur les établissements dont le coût à la place est inférieur à la moyenne régionale et avec des taux d'occupation élevés ainsi que sur leur localisation en zone déficitaire.

- 300 000 € (dont 8 431 € ONDAM) affectés au développement de la démarche en faveur de l'habitat inclusif

La démarche nationale en faveur de l'habitat inclusif développée dans le cadre de la stratégie quinquennale d'évolution de l'offre médico-sociale ambitionne de faire émerger une dynamique qui permettra d'apporter des réponses concrètes aux personnes en situation de handicap qui souhaitent habiter la cité et choisir leur habitat.

L'habitat inclusif, à distance de l'accueil en établissement comme du logement dans sa famille ou dans un habitat ordinaire totalement autonome, fait partie des éléments permettant de diversifier l'offre et ainsi d'élargir la palette des choix offerts aux personnes en situation de handicap.

Développer ce type d'habitat implique une forte mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés tant par l'accès au logement que par l'accompagnement dans le logement : villes, EPCI, bailleurs privés et publics, Conseils départementaux, Services déconcentrés de l'Etat (DREAL, DRJSCS...), ARS...

Aussi, et afin d'encourager l'émergence de ces dynamiques sur les territoires, la planification des mesures nouvelles est modifiée afin de permettre le financement de cinq projets supplémentaires d'habitat inclusif (60 000 € par projets) sur le territoire normand.

Un appel à candidatures sera engagé afin d'identifier les projets qui seront soutenus.

Ces derniers pourront notamment :

- concerner des zones identifiées comme étant déficitaires en matière de logements en milieu ordinaire,
- présenter des dimensions innovantes allant au-delà de projets type « familles gouvernantes »,
- cibler des bénéficiaires relevant du handicap psychique et/ou des troubles du spectre de l'autisme.

L'ensemble de la programmation est détaillé dans les tableaux annexés au présent document.

## ANNEXES RELATIVES À LA PROGRAMMATION DE L'OFFRE 2018-2022

N°1	Programmation de l'offre en faveur des <b>personnes âgées</b> déclinée sur la durée du PRIAC 2018-2022 sur le territoire de la <b>Normandie occidentale (hors PMND)</b>
N°2	Programmation de l'offre en faveur des <b>personnes âgées</b> déclinée sur la durée du PRIAC 2018-2022 sur le territoire de la <b>Normandie orientale (hors PMND)</b>
N°3	Programmation de l'offre en faveur des <b>personnes âgées</b> issue du <b>PMND</b> déclinée sur la durée du PRIAC 2018-2022 sur le territoire de la <b>Normandie</b>
N°4	Programmation de l'offre en faveur des enfants et adultes avec <b>autisme</b> sur la durée du PRIAC 2018-2022 sur le territoire de la <b>Normandie occidentale</b> (crédits issus du troisième plan autisme et redéploiements issus d'autres AE)
N°5	Programmation de l'offre en faveur des enfants et adultes avec <b>autisme</b> sur la durée du PRIAC 2018-2022 sur le territoire de la <b>Normandie orientale</b> (crédits issus du troisième plan autisme et redéploiements issus d'autres AE)
N°6	Programmation de l'offre en faveur des <b>enfants</b> en situation de handicap sur la durée du PRIAC 2018-2022 sur le territoire de la <b>Normandie occidentale</b> (hors crédits issus du troisième plan autisme)
N°7	Programmation de l'offre en faveur des <b>adultes</b> en situation de handicap sur la durée du PRIAC 2018-2022 sur le territoire de la <b>Normandie occidentale</b> (hors crédits issus du troisième plan autisme)
N°8	Programmation de l'offre en faveur des <b>enfants</b> en situation de handicap sur la durée du PRIAC 2018-2022 sur le territoire de la <b>Normandie orientale</b> (hors crédits issus du troisième plan autisme)
N°9	Synthèse des moyens programmés dans le cadre des crédits délégués au titre du <b>CNH en Normandie</b> – 2018-2020 et du plan de prévention des départs en Belgique 2018.

Tableau n° 1 présentant la programmation de l'offre en faveur des **personnes âgées** déclinée sur la durée du PRIAC 2018-2022 sur le territoire de la **Normandie occidentale (hors PMND)**

C/E	Territoire	Pl.	montant	Autorisation	2018		2019		2020		Total		
					Installation/CP		Installation/CP		Installation/CP				
					Places	Montant	Places	Montant	Places	Montant			
<b>EHPAD</b>					<b>10</b>	<b>100 000 €</b>	<b>19</b>	<b>142 500 €</b>			<b>29</b>	<b>242 500 €</b>	
Calvados					10	100 000 €					10	100 000 €	
	EHPAD "Communauté de Blon" -Vaudry	E	10	100 000 €	15/06/2015	10	100 000 €					10	100 000 €
Manche							19	142 500 €			19	142 500 €	
	EHPAD "L'aubade" - Flamanville	E	19	142 500 €	24/06/2013			19	142 500 €			19	142 500 €
<b>HEBERGEMENT TEMPORAIRE</b>					<b>4</b>	<b>42 400 €</b>	<b>1</b>	<b>7 500 €</b>	<b>12</b>	<b>128 492 €</b>	<b>17</b>	<b>178 392 €</b>	
Manche					4	42 400 €	1	7 500 €	12	128 492 €	17	178 392 €	
	PUV EHPAD Saint-Pair (Carolles)	C	12	128 492 €	06/03/2013				12	128492	12	128 492 €	
	EHPAD "L'aubade" - Flamanville	E	1	7 500 €	24/06/2013			1	7500			1	7 500 €
	EHPAD "Delivet" - Ducey	E	4	42 400 €	28/12/2009	4	42 400 €					4	42 400 €
<b>ACCUEIL DE JOUR</b>					<b>5</b>	<b>86 330 €</b>	<b>6</b>	<b>60 300 €</b>			<b>11</b>	<b>146 630 €</b>	
Manche					5	86 330 €	6	60 300 €			11	146 630 €	
	PUV EHPAD Saint-Pair (Carolles)	C	6	60 300 €	06/03/2013			6	60 300 €			6	60 300 €
	EHPAD "Delivet" - Ducey	E	5	54 530 €	28/12/2009	5	54 530 €					5	54 530 €
Calvados					6	31 800 €					6	31 800 €	
	EHPAD "Laurence de la Pierre" Condé-en-Normandie	C	6	63600 (31800 redéploiement)		6	31 800 €					6	31 800 €
<b>PASA</b>					<b>14</b>	<b>96 200 €</b>	<b>14</b>	<b>130 000 €</b>			<b>28</b>	<b>226 200 €</b>	
Calvados					14	96 200 €	14	130 000 €			28	226 200 €	
	Ehpad CH Côte fleurie "des Monts" - Honfleur	C	14	65 000 €		14	65 000 €					14	65 000 €
	EHPAD CH - Aunay-sur-Odon	C	14	65 000 €				14	65 000 €			14	65 000 €
	EHPAD CH Bayeux - Port en Bessin	C	14	65 000 €				14	65 000 €			14	65 000 €
	EHPAD "Laurence de la Pierre" Condé-en-Normandie	C	14	65 000 (Dont 26266 PMND et 7534 redéploiement)		14	31 200 €					14	31 200 €
<b>TOTAL SROMS</b>					<b>39</b>	<b>324 930 €</b>	<b>40</b>	<b>340 300 €</b>	<b>12</b>	<b>128 492 €</b>	<b>91</b>	<b>793 722 €</b>	

Tableau n°2 présentant la programmation de l'offre en faveur des **personnes âgées** déclinée sur la durée du PRIAC 2018-2022 sur le territoire de la **Normandie orientale (hors PMND)**

CIE	Territoire	PL	montant	Autorisation	2018		2019		2020		Total		
					Installation/CP		Installation/CP		Installation/CP				
					Places	Montant	Places	Montant	Places	Montant			
EHPAD					35	499 361 €	28	271 223 €			63	770 584 €	
Seine-Maritime							28	271 223 €			28	271 223 €	
	EHPAD d'Envermeu	E	TS Dieppe	28	271 223 €	AAP		28	271 223 €			28	271 223 €
Eure					35	499 361 €					35	499 361 €	
	EHPAD Reflets d'Argent - Conches en ouche	E	TP Evreux	8	76 800 €	18/06/2010	27	422 561 €			27	422 561 €	
	EHPAD Reflets d'Argent - Conches en ouche	E	TP Evreux	8	76 800 €	18/06/2010	8	76 800 €			8	76 800 €	
HEBERGEMENT TEMPORAIRE					3	34 341 €					3	34 341 €	
Eure					3	34 341 €					3	34 341 €	
	HT- EHPAD - opération de restructuration Reflets d'Argent	E	TP Evreux	3	34 341 €		3	34 341 €			3	34 341 €	
SSIAD					6	72 588 €		4	53 441 €			10	126 029 €
Eure					6	72 588 €		4	53 441 €			10	126 029 €
	SSIAD CH Pont-Audemer	E		4	53 441 €			4	53 441 €				
	SSIAD Les Andelys	E	TP LA-Gallion	5	72 588 €		6	72 588 €			6	72 588 €	
PROJET INNOVANT et OFFRE ALTERNATIVE DE REPIT									240 000 €				240 000 €
Seine-Maritime									120 000 €				120 000 €
	Plateforme de Répit territoire de Dieppe	C			120 000 €				120 000 €				120 000 €
Eure									120 000 €				120 000 €
	Plateforme de répit Sud-Eure - Verneuil-sur-Avre	C			120 000 €				120 000 €				120 000 €
PASA					12	55 714 €		14	65 000 €	14	65 000 €	40	185 714 €
Eure					12	55 714 €		14	65 000 €	14	65 000 €	20	120 714 €
	PASA - EHPAD Conches en Ouche Reflets d'Argent	C	TP Evreux	12	55 714 €		12	55 714 €			12	55 714 €	
	PASA Verneuil-Sur-Avre			14	65 000 €				14	65 000 €			
	PASA CCAS Azemia Evreux			14	65 000 €			14	65 000 €			14	65 000 €
<b>TOTAL Normandie</b>					<b>56</b>	<b>662 004 €</b>		<b>46</b>	<b>629 664 €</b>	<b>14</b>	<b>65 000 €</b>	<b>102</b>	<b>1 356 668 €</b>

Tableau n° 3 présentant la programmation de l'offre en faveur des **personnes âgées** issue du **PMND** déclinée sur la durée du PRIAC 2018-2022 sur le territoire de **Normandie**

C/E	Territoire	PL	Montant	2018		2019		2020		Total	
				Installation/CP		Installation/CP		Installation/CP			
				Places	Montant	Places	Montant	Places	Montant	Places	Montant
ESA				20	300 000 €					20	300 000 €
Normandie Occidentale				20	300 000 €					20	300 000 €
	ESA	C	20	300 000 €	20	300 000 €				20	300 000 €
UHR				14	240 881 €	14	240 881 €			28	481 762 €
Normandie Occidentale				14	240 881 €	14	240 881 €			28	481 762 €
Calvados				14	240 881 €					14	240 881 €
	UHR Côte Fleurie/ouest Eure	C	Co'te Fleurie/Ouest Eure	14	240 881 €	14	240 881 €			14	240 881 €
Orne						14	240 881 €			14	240 881 €
	UHR Bocage Ormais	C	Territoire de parcours	14	240 881 €	14	240 881 €			14	240 881 €
PASA				84	351 266 €					84	351 266 €
Normandie Occidentale				42	156 266 €					42	156 266 €
Calvados				28	91 266 €					28	91 266 €
	PASA St Sever	C		14	65 000 €	14	65 000 €			14	65 000 €
	EHPAD "Laurence de la Pierre" Condé-en-Normandie	C		14	65 000 € (dont 26266 PMND et 7534 redéploiement)	14	26 266 €			14	26 266 €
Orne				14	65 000 €					14	65 000 €
	PASA Longny au Perche	C		14	65 000 €	14	65 000 €			14	65 000 €
Normandie Orientale				42	195 000 €					42	195 000 €
Seine-Maritime				28	130 000 €					28	130 000 €
	PASA Bois Petit	C		14	65 000 €	14	65 000 €			14	65 000 €
	PASA pavilly	C		14	65 000 €	14	65 000 €			14	65 000 €
Eure				14	65 000 €					14	65 000 €
	PASA EHPAD de Brionne	C		14	65 000 €	14	65 000 €			14	65 000 €
Hébergement temporaire								8	85 661 €	8	85 661 €
Normandie Occidentale								8	85 661 €	8	85 661 €
Manche								8	85 661 €	8	85 661 €
	PUV EHPAD Saint-Pair (Carolles)	C		8	85 661 €			8	85 661 €	8	85 661 €
TOTAL NORMANDIE				118	892 147 €	14	240 881 €	8	85 661 €	140	1 218 689 €

Tableau n° 4 présentant la programmation de l'offre en faveur des enfants et adultes avec **autisme** sur la durée du PRIAC 2018-2022 sur le territoire de la **Normandie occidentale** (crédits du 3ème plan autisme et redéploiements issus d'autres AE).

					2018		2019			
					Installations/CP		Installations/CP		TOTAL	
Crea/ext	Défi- cience	Capacité totale	Montant total		Pl.	Montant	Pl.	Montant	Pl.	Montant
<b>PLAN AUTISME</b>										
Intervention précoce						42 602 €		72 855 €		115 457 €
<i>Orne</i>						42 602 €				42 602 €
	Intervention précoce	C	autisme		42 602 €	42 602 €				42 602 €
<i>Manche</i>								72 855 €		72 855 €
	Intervention précoce	C	autisme		72 855 €			72 855 €		72 855 €
Unité d'enseignement										
<i>Orne</i>										
	ANAISS -SESSAD, Argentan	T	autisme	7	280 000 € par transformation et/ou redéploiement en 2017	186 667 €				186 667 €
Renforcement ESMS						439 051 €		60 000 €		499 051 €
<i>Calvados</i>						178 551 €		60 000 €		238 551 €
	Renforcement ESMS	C	autisme		238 551 €	178 551 €		60 000 €		238 551 €
<i>Orne</i>						95 725 €				95 725 €
	Renforcement ESMS	C	autisme		145 725 €	95 725 €				95 725 €
<i>Manche</i>						164 775 €				164 775 €
	Renforcement ESMS	C	autisme		164 775 €	164 775 €				164 775 €
MAS/FAM					5	125 000 €	8	493 357 €	13	618 357 €
<i>Manche</i>					5	125 000 €	8	493 357 €	13	618 357 €
	MAS	E	autisme	7	423 357 €		7	423 357 €	7	423 357 €
	MAS HT	E	autisme	1	70 000 €		1	70 000 €	1	70 000 €
	FAM VALOGNES	E	autisme	5	125 000 €	5	125 000 €		5	125 000 €
SAMSAH					1	13 000 €			1	13 000 €
<i>Manche</i>					1	13 000 €			1	13 000 €
	SAMSAH	C	autisme	8	13 000 €	1	13 000 €		1	13 000 €
<b>TOTAL NORMANDIE OCCIDENTALE</b>					<b>6</b>	<b>619 653 €</b>	<b>8</b>	<b>626 212 €</b>	<b>14</b>	<b>1 245 865 €</b>

Tableau n°5 présentant la programmation de l'offre en faveur des enfants et adultes avec **autisme** sur la durée du PRIAC 2018-2022 sur le territoire de la **Normandie orientale** (crédits issus du 3ème plan autisme et redéploiements issus d'autres AE)

						2018			
						Installations/CP		TOTAL	
	Crea/ext	Territoire	Défi- cience	Capacité totale	Montant total	Pl.	Montant	Pl.	Montant
<b>Renforcement ESMS</b>							<b>103 426 €</b>		<b>103 426 €</b>
<i>Seine-Maritime</i>							60 719 €		60 719 €
<b>Territoire de parcours Rouen-Dieppe</b>	E	Tparcours Rouen-Dieppe	autisme		474 396 €		60 719 €		60 719 €
<i>Eure</i>							42 707 €		42 707 €
<b>Territoire de parcours Eure</b>	E	Tparcours Eure	autisme		333 670 €		42 707 €		42 707 €
<b>MAS</b>						<b>10</b>	<b>930 000 €</b>	<b>10</b>	<b>930 000 €</b>
<i>Seine-Maritime</i>						10	930 000 €	10	930 000 €
<b>MAS Sésame Autisme Normandie</b>	E	Tparcours Rouen-Dieppe	autisme	10	930 000 €	10	930 000 €	10	930 000 €
<b>TOTAL ENFANTS</b>						<b>10</b>	<b>1 033 426 €</b>	<b>10</b>	<b>1 033 426 €</b>

Tableau n°6 présentant la programmation de l'offre en faveur des **enfants** en situation de handicap sur la durée du PRIAC 2018-2022 sur le territoire de la **Normandie occidentale** (hors crédits issus du troisième plan autisme)

						2018			
						Installations/CP		TOTAL	
	Crea/ext	Défi- cience	Capacité totale	Montant total	Autorisation	Pl.	Montant	Pl.	Montant
ETABLISSEMENT ou SERVICES EXPERIMENTAUX, PCPE et ACCUEIL FAMILIAL							229 603 €		229 603 €
PCPE enfants/adultes	C			229 603 €	AAC		229 603 €		229 603 €
SOUS TOTAL ENFANTS							229 603 €		229 603 €

Tableau n°7 présentant la programmation de l'offre en faveur des **adultes** en situation de handicap sur la durée du PRIAC 2018-2022 sur le territoire de la **Normandie occidentale** (hors crédits issus du troisième plan autisme)

						2018		2019		TOTAL	
						Installations/CP		Installations/CP			
	Crea/ext	Défi- cience	Capacité totale	montant total		Pl.	Montant	Pl.	Montant	Pl.	Total
<b>MAS</b>						6	417 500 €	7	227 643 €	13	645 143 €
<i>Calvados</i>						6	417 500 €			6	417 500 €
	EPMS La Clairière, Aunay-sur-Odon	E	TSA TC/CL	6 13	417 500 € et redéploiement 1 050 000 €	6	417 500 €			6	417 500 €
<i>Manche</i>								7	227 643 €	7	227 643 €
	<b>MAS</b>	E	autisme	7	227 643 €			7	227 643 €	7	227 643 €
					423 357 € 3ème plan autisme						
<b>FAM et MEDICALISATION FOYER DE VIE</b>						16	412 485 €	12	300 000 €	28	712 485 €
<i>Manche</i>						16	412 485 €	12	300 000 €	28	712 485 €
	<b>FBS de la Manche, FAM site Valognes</b>	C	psy	10	750 000 € (dont 212 515 € CNH et 125 000 € autisme)	1	37 485 €			1	37 485 €
		C	autisme	8		8	200 000 €			8	200 000 €
		E	psy	4		4	100 000 €			4	100 000 €
		E	autisme	8		3	75 000 €			3	75 000 €
	<b>FAM</b>	C	poly	12	300 000 €			12	300 000 €	12	300 000 €
<b>ACCUEIL TEMPORAIRE</b>						1	82 500 €			1	82 500 €
<i>Calvados</i>						1	82 500 €			1	82 500 €
	EPMS La Clairière, Aunay-sur-Odon	E	TC/CL	1	82 500 €	1	82 500 €			1	82 500 €
<b>SAMSAH</b>						7	126 476 €			7	126 476 €
<i>Manche</i>						7	126 476 €			7	126 476 €
	<b>SAMSAH</b>	C	autisme	8	126 476 €	7	126 476 €			7	126 476 €
					13 000 € 3ème plan autisme						
<b>Total adultes</b>						<b>30</b>	<b>1 038 961 €</b>	<b>19</b>	<b>527 643 €</b>	<b>49</b>	<b>1 566 604 €</b>

Tableau n°8 présentant la programmation de l'offre en faveur des enfants et adultes en situation de **handicap rare** sur la durée du PRIAC 2018-2022 sur le territoire de la **Normandie**

						2018		2019		TOTAL 2018-2022		
						Installations/CP		Installations/CP		TOTAL 2018-2022		
						Pl.	Montant	Pl.	Montant	Pl.	Montant	
	Crea/ext	Territoire	Défi-cience	Capacité totale	Montant total							
<b>NORMANDIE</b>						0	0 €	9	752 515 €	9	752 515 €	
	MAS APEI Caen	E	Région		122 515 €	0	0 €	2	122 515 €	2	122 515 €	
				7	409 485 € CNH					0	0 €	
	MAS Internat et hébergement temporaire ARRED	C	Inter-région sanitaire Nord-Ouest	HR	6 Internat	570 000 €	0	0 €	6	570 000 €	6	570 000 €
					1 HT	60 000 €	0	0 €	1	60 000 €	1	60 000 €
<b>TOTAL HANDICAP RARE</b>						<b>0</b>	<b>0 €</b>	<b>9</b>	<b>752 515 €</b>	<b>9</b>	<b>752 515 €</b>	

Tableau n°9 présentant la synthèse des moyens programmés dans le cadre des crédits délégués au titre du CNH en Normandie – 2018-2020 et du plan de prévention des départs en Belgique 2018.

	CE	Déficience	Pl.	Montant	2018		2019		2020		Total	
					Places	Montant	Places	Montant	Places	Montant	Places	Montant
<b>STRUCTURES EXPERIMENTALES ENFANTS</b>					9	469 000 €	3	211 466 €	6	288 646 €	17	969 000 €
Calvados					9	361 000 €					9	361 000 €
ECOLE CONDUCTIVE AAJB	E	poly	9	361 000 €	9	361 000 €					9	361 000 €
Seine-Maritime						108 000 €	3	211 466 €	6	288 646 €	9	608 000 €
ECOLE CONDUCTIVE	E	poly		108 000 €		108 000 €						108 000 €
Unité éducative et thérapeutique	C	psy	8	500 000 €			3	211 466 €	5	288 646 €	8	500 000 €
<b>MAS et FAM</b>					21	848 616 €	8	812 177 €	16	1 089 000 €	44	2 648 892 €
Calvados							6	384 177 €			6	384 177 €
MAS APAEI Caen	E	poly		532 000 €			5	384 177 €			5	384 177 €
			7	25308 € sur l'enveloppe ONDAM								
				122 515 € Handicap rare								
Manche					9	212 515 €			9	639 000 €	18	851 515 €
MAS Poly	C	poly	9	639 000 €					9	639 000 €	9	639 000 €
			2	redéploiement 142 000 €								
FBS Ploaullie, cite Valognes	C	psy	10	250 000 dont 37 488 enveloppe adultes	9	212 515 €					9	212 515 €
Seine-Maritime					12	636 000 €	3	228 000 €	6	450 000 €	21	1 314 000 €
MAS Poly Arred	E	poly	3	228 000 €			3	228 000 €			3	228 000 €
MAS Dieppe	C	poly	6	450 000 €					6	450 000 €	6	450 000 €
MAS Poly Papillons Blancs, transfo de FAM	T	poly	12	636 000 €	12	636 000 €					12	636 000 €
<b>OFFRE DE REPIT DONT ACCUEIL DE JOUR ET HEBERGEMENT TEMPORAIRE</b>					8	1 076 663 €	2	288 913 €	2	206 000 €	10	1 488 488 €
Calvados						162 411 €				120 000 €		272 411 €
offre de répit	C			162 411 €		162 411 €						162 411 €
CAMES Accueil temporaire 386j	E	Situations complexes	2	120 000 €						120 000 €		120 000 €
Eure					4	332 411 €					4	332 411 €
offre de répit	C			162 411 €		162 411 €						162 411 €
HT MAS La Haye Bérrou ADAPEI 27	E	poly	2	110 000 €	2	110 000 €					2	110 000 €
AJ MAS La Haye Bérrou ADAPEI 27	E											
HT MAS La Musce	E	TCC	2	70 000 €	2	70 000 €					2	70 000 €
AJ MAS La Musce	E			40 000 € redéploiement								
Manche					1	177 411 €			2	85 000 €	3	262 411 €
offre de répit	C			162 411 €		162 411 €						162 411 €
HT MAS Poly	E	poly	1	55 000 €					1	55 000 €	1	55 000 €
AJ MAS Poly	E	poly	1	30 000 €					1	30 000 €	1	30 000 €
				redéploiement 25 000 €								
AJ FAM Sud Manche	E	poly	1	25 000 €	1	25 000 €					1	25 000 €
Orne						152 411 €						152 411 €
offre de répit	C			152 411 €		152 411 €						152 411 €
Seine-Maritime					1	205 909 €	2	208 913 €			3	469 822 €
offre de répit	C			304 822 €		205 909 €		98 913 €				304 822 €
HT MAS Poly Accueil St Aubin	E	poly	1	55 000 €	1	55 000 €					1	55 000 €
AJ MAS POLY ARRED	E	poly	2	110 000 €			2	110 000 €			2	110 000 €
<b>FONCTIONS RESSOURCES, INCLUSION, RENFORTS ET ADAPTATION EMSB</b>						878 826 €		300 000 €				1 178 826 €
Renforts de moyens Polyhandicap				450 000 €		450 000 €						450 000 €
Habitat inclusif et handicap psychique	C	psy		300 000 €		286 626 €						286 626 €
				13 375 € sur ONDAM								
Fonction ressource polyhandicap	C	poly		70 000 €		70 000 €						70 000 €
Fonction ressource sensoriel	C	sensoriel		70 000 €		70 000 €						70 000 €
Normandie Occidentale								144 480 €				144 480 €
PCPE	E	ites def		144 480 €								144 480 €
Normandie Orientale								166 620 €				166 620 €
PCPE	E	ites def		166 620 €								166 620 €
				155 520 €				155 520 €				155 520 €
<b>TOTAL NORMANDIE</b>					36	3 259 693 €	13	1 332 545 €	22	1 582 545 €	71	6 174 783 €

A complex network of white lines and dots of varying sizes, resembling a molecular or data network, set against a teal background with horizontal bands.

# ars

 Agence Régionale de Santé  
Normandie

Agence régionale de santé de Normandie  
Espace Claude Monet  
2 place Jean Nouzille – CS 55035  
14050 CAEN Cedex 4  
Tél. : 02 31 70 96 96  
Courriel : [ars-normandie-contact@ars.sante.fr](mailto:ars-normandie-contact@ars.sante.fr)  
Site : [www.normandie.ars.sante.fr](http://www.normandie.ars.sante.fr)  
Compte twitter : @ars\_normandie